

Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

Actualités associatives



PAN Europe : pour une justice environnementale contre les pesticides dangereux

Les organisations non gouvernementales peuvent depuis peu saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concernant des problématiques environnementales. En effet, la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a été révisée le 6 octobre 2021 par le [Règlement \(UE\) 2021/1767](#) afin d'améliorer l'accès au contrôle administratif et juridictionnel au niveau de l'Union [pour les citoyens et les ONG de défense de l'environnement](#).

C'est grâce à cette nouvelle révision que notre partenaire [PAN Europe](#) veut faire connaître les dérives que représentent les délais accordés aux entreprises lors de la procédure d'autorisation de mise sur le marché européen de pesticides, qui permettent la présence sur le marché de pesticides non autorisés. Par ailleurs, PAN Europe attaque également l'autorisation de l'insecticide cyperméthrine, qui présente de nombreux problèmes sanitaires et environnementaux, grâce également à la révision de la Convention d'Aarhus.

C'est au bout d'une procédure auprès de la Commission européenne et des États membres qu'est approuvée ou non l'entrée d'un pesticide sur le marché européen. Les industriels abusent trop souvent du système afin d'obtenir une prolongation de l'utilisation d'un pesticide. Des dépassements de délais dans la procédure sont aussi dus à l'organisation même du système de réglementation des pesticides. En effet, l'étude d'un pesticide n'est que rarement réalisée dans le délai imparti, ce qui entraîne une nécessaire prolongation du délai. PAN Europe lutte pour faire reconnaître l'illégalité de cette pratique, qui s'oppose à la santé publique et environnementale.

Concernant la cyperméthrine, de nombreuses ONG soutiennent l'action de PAN Europe, car ce pesticide présente d'importants risques pour la biodiversité aquatique et est extrêmement toxique pour les abeilles. De plus, c'est un perturbateur endocrinien, en plus de ses effets neurotoxiques et nocifs pour l'embryon. L'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a même [indiqué](#) que ce pesticide devrait être banni du marché, du fait de sa toxicité intrinsèque.

L'un des problèmes relatif à cet insecticide est que les industriels fabricants ne fournissent pas d'informations complètes prouvant notamment qu'il n'est pas nuisible. PAN Europe considère que l'autorisation de la réintroduction de ce pesticide en l'absence de ces informations est illégale et devrait être sanctionnée.

PAN Europe a d'abord saisi la commissaire européenne à la santé et la sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, afin que soit examinée, en interne, la légalité des décisions prises quant à ces deux problématiques. La Commission européenne a 12 semaines pour donner une réponse, sans quoi cette dernière saisira la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour forcer la Commission et les pays-membres à respecter la loi.

[Lire le courrier](#) concernant les délais accordés aux entreprises dans le processus d'autorisation de mise sur le marché des pesticides (en anglais).

[Lire le courrier](#) concernant l'autorisation de mise sur le marché de la cyperméthrine (en français).

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?

Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)